



Réalisation du contournement de Dippach-Gare dans le contexte de la suppression du passage à niveau PN5 sur la N13

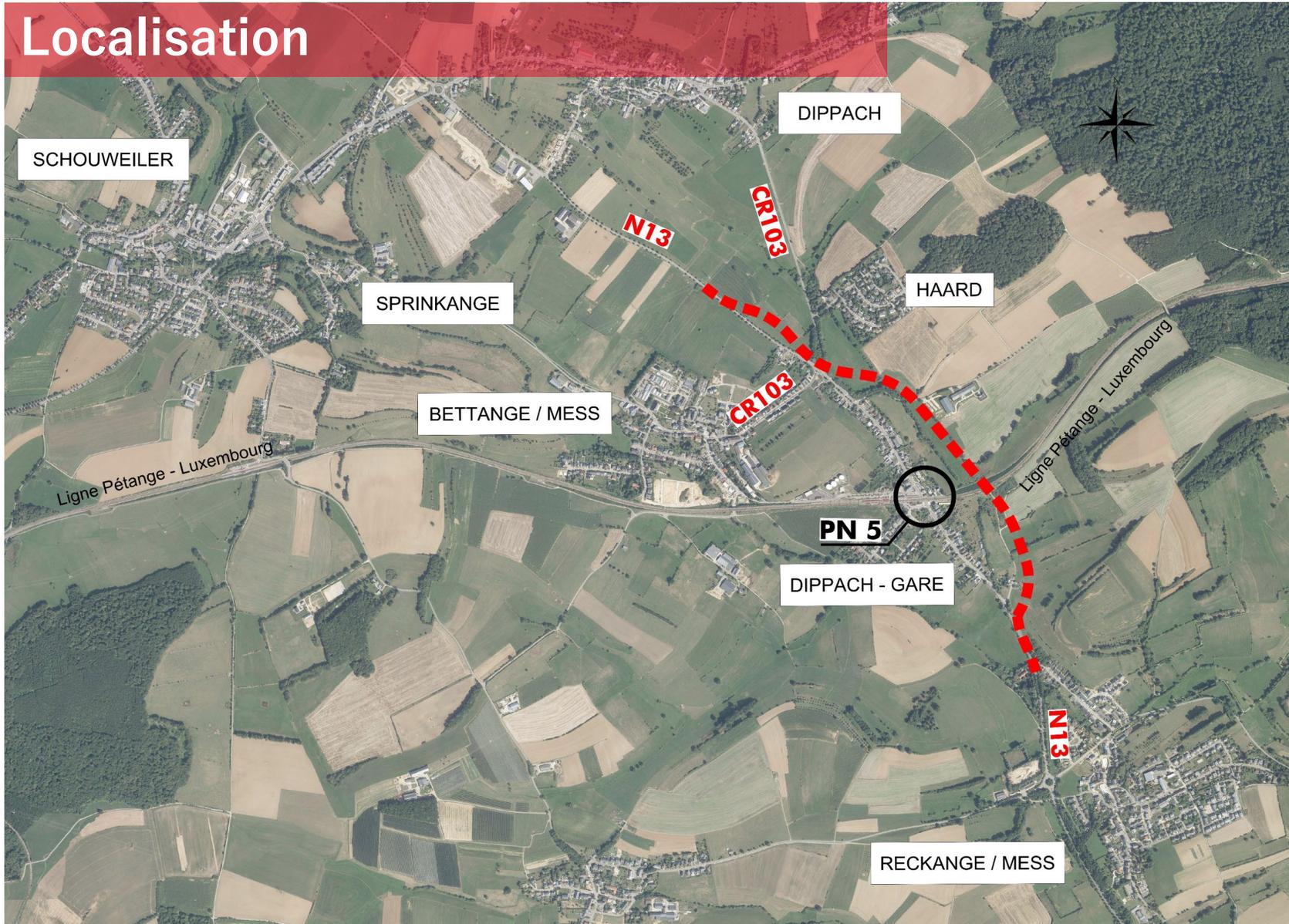




1. **Situation existante**
2. Historique du projet
3. Description du projet
4. Intégration des modes de déplacement doux
5. Apaisement de la traversée de Dippach-Gare (actuelle N13)
6. Autorisations
7. Etude d'impact environnementale (EIE)
8. Etat d'avancement actuel
9. Planning



Localisation





Photo





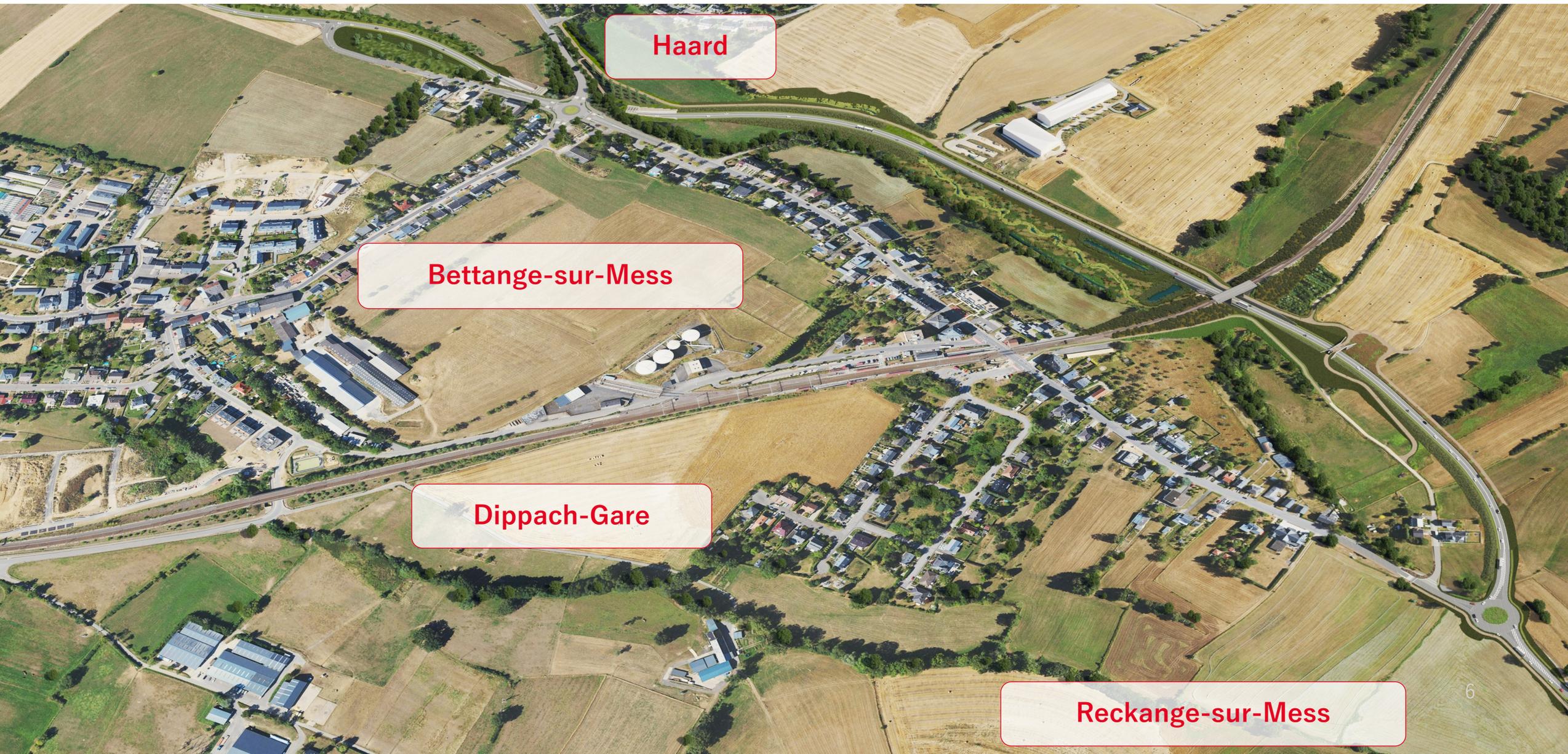
Photo + Explications



PN5

Ligne ferroviaire Pétange - Luxembourg

N13



Haard

Bettange-sur-Mess

Dippach-Gare

Reckange-sur-Mess



1. Situation existante
2. **Historique du projet**
3. Description du projet
4. Intégration des modes de déplacement doux
5. Apaisement de la traversée de Dippach-Gare (actuelle N13)
6. Autorisations
7. Etude d'impact environnementale (EIE)
8. Etat d'avancement actuel
9. Planning



- Le Contournement de Dippach-Gare est un **projet commun PCh/CFL** (répartition financière à parts égales)
- Le Contournement de Dippach-Gare s'inscrit dans le cadre du **projet de mise à deux voies de la ligne de chemin de fer Pétange – Luxembourg** (travaux réalisés dans la période de 2004 – 2012) et a pour objet la suppression du passage à niveau PN5 sur la N13
- **Trafic journalier sur le PN5** : 8 000 véhicules/jour selon comptages Ponts et Chaussées 2017

Durée de fermeture maximale du PN5 : environ 40 minutes/h



- **Objectifs du projet :**
 - Amélioration de la sécurité pour la circulation des trains
 - Amélioration de la sécurité pour la circulation routière, piétonne et cycliste
 - Amélioration de la fluidité du trafic tout en évitant le recours des usagers aux itinéraires bis
 - Amélioration de la qualité de vie des riverains



- Passage supérieur de la ligne ferroviaire Pétange – Luxembourg enjambant la future voie de contournement :
 - Prise en compte du projet de contournement lors de la mise à deux voies de la ligne de chemin de fer Pétange - Luxembourg
 - Ouvrage réalisé en 2010
 - Passage supérieur d'une portée de 39m et présentant un gabarit libre sous ouvrage de 9,30m





1. Situation existante
2. Historique du projet
3. **Description du projet**
4. Intégration des modes de déplacement doux
5. Apaisement de la traversée de Dippach-Gare (actuelle N13)
6. Autorisations
7. Etude d'impact environnementale (EIE)
8. Etat d'avancement actuel
9. Planning



- **Situation dans le réseau viaire :**

Axe structurant de la N13 « Route des trois Cantons » reliant la A6 respectivement la N6 à l'Ouest (Wandhaff) à la N2 à l'Est (Bous)

- **Prescriptions techniques :**

Le tracé géométrique du projet de contournement est basé sur les recommandations techniques de la RAL 2012

Le tracé est projeté sur la base d'une vitesse de référence de 70 km/h afin d'assurer le respect de l'ensemble des contraintes du site

- **Longueur du projet :** 2,2 Km



- **Carrefours de raccordement à la N13 et travaux dans l'agglomération :**

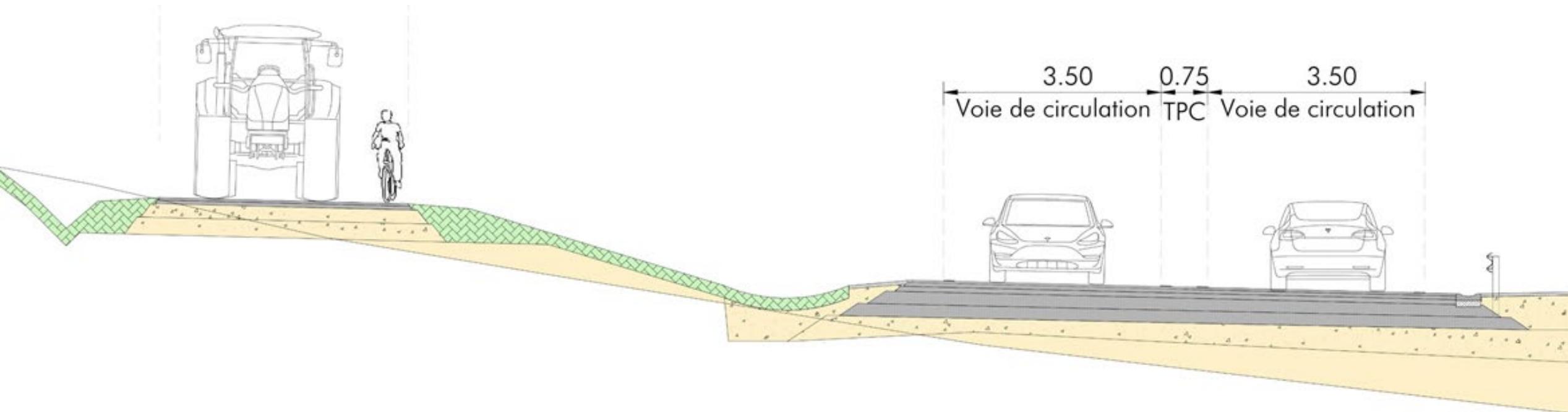
- Du côté de Dippach/Schouweiler : carrefour en T
- Du côté de Reckange-sur-Mess : giratoire à 3 branches
- Réaménagement du carrefour N13/CR103 en giratoire à 4 branches (réaménagement de l'actuelle traversée prévue ultérieurement)

- **Eclairage public:**

Eclairage uniquement prévu au droit des carrefours de raccordement visant à réduire la pollution lumineuse. (2 giratoires + tranchée couverte)

- **Gabarit routier :**

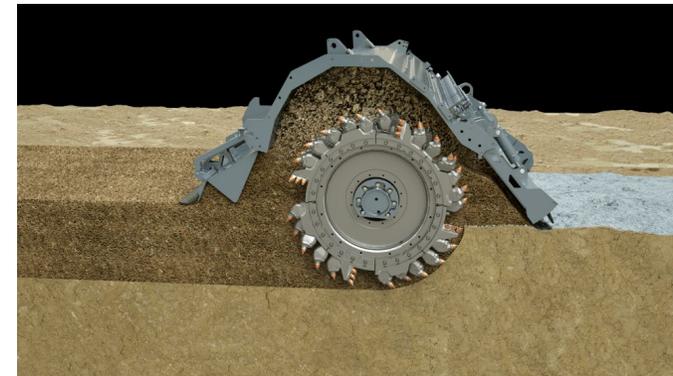
Le projet présente un profil-type correspondant à un gabarit de catégorie 3 selon les recommandations PCH (2 voies de circulation de 3,50m de large séparées par un TPC de 0,75m).



■ Volumes terrassés :

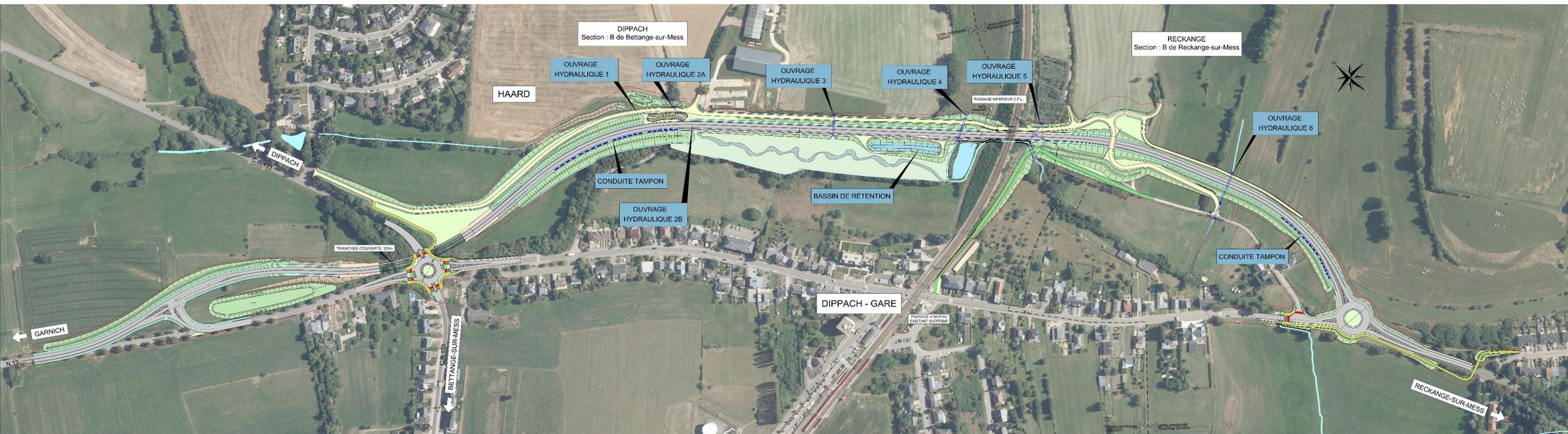
- Déblais : environ 120.000 m³
- Remblais : environ 160.000 m³
- Matériaux d'apport : environ 40.000 m³

Gestion optimisée des matériaux terrassés : traitement de sol, réutilisation des matériaux excavés et recyclage à froid des matériaux issus de la démolition de chaussées existantes.



Traitement à la chaux

Réalisation de 3 volumes de rétention d'une capacité totale arrondie de 900 m³



- 1 Bassin de rétention : 370 m³
- 2 Canal de rétention : 355 m³ + 157 m³



Réalisation d'une zone de renaturation de la Moulterbaach





Historiques des études :

- **APS :**

- Avant-projet sommaire - Juin 2004

- **APD :**

- Avant-projet détaillé / Dossier de plans préliminaire - Juillet 2006
 - Avant-projet détaillé - Septembre 2006
 - Avant-projet détaillé - Mise à jour Mars 2007
 - Dossier des emprises et ses mises à jour entre 2010 à 2015
 - Dossier complémentaire des emprises – Mars 2018



■ Avant-projet détaillé - Mise à jour Août 2017

Modifications principales :

- Elargissement du gabarit routier (ajout bande médiane de 0,75m)
- Optimisation de la gestion des matériaux
- Intégration de chemins cyclables complémentaires
- Ajout de deux passerelles pour les modes de déplacement doux
- Définition d'emprises complémentaires relatives à l'insertion de pistes cyclables supplémentaires
- Mise à jour de la zone de renaturation/rétention
- Mise à jour des ouvrages (tranchée couverte, passage inférieur) suivant recommandations issues de l'étude géotechnique (présence nappe phréatique)



■ Dossier de soumission – Septembre 2019

Modifications principales :

- Changement du passage inférieur pour un passage supérieur
- Suppression d'une passerelle cyclable moyennant l'adaptation d'un ouvrage hydraulique

■ Dossier de soumission - Mise à jour Août 2021

Modifications principales :

- Modification du principe d'aménagement de la zone de renaturation en concertation avec l'AGE
- Ajout de 3 volumes de rétention (+déshuileur) d'une capacité totale arrondie de 900m³



- Ajout chemin agricole (côté Reckange)
 - Structure de voirie
 - Berme dans talus de grande hauteur
 - Inclinaison des merlons
 - Adaptations du plan de phasage
-
- **Situation relative à l'acquisition de l'assise foncière :**
 - Voie de contournement : acquisition finalisée (expropriation en juillet 2019)
 - Emprises complémentaires (pistes cyclables) : acquisition en cours



Audit de sécurité dressé en 2017 :

Projektbezeichnung: Réalisation du contournement de Dippach-Gare dans le contexte de la suppression du passage à niveau PN5 sur la N13
Realisierung der Umgehungsstraße Dippach-Gare im Zusammenhang mit der Entfernung des Bahnübergangs PN5 auf der N13

Aufsteller: Ministère du Développement durable et des Infrastructures
Administration des ponts et chaussées

Entwurfsbearbeitung: TR-ENGINEERING

Entwurfsphase/Auditphase: Entwurfsplanung

Aufstelldatum: 15.10.2017

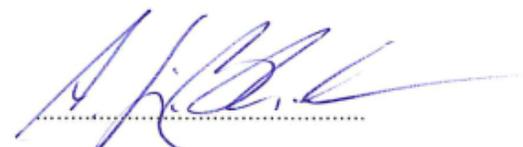
Ortsbesichtigung: 07.11.2017

Besonderheiten: Die auditierte Maßnahme befindet sich in Luxemburg. Die Auditierung erfolgte auf Basis des deutschen Auditprozesses und deutscher Richtlinien unter Beachtung landesspezifischer Besonderheiten.

Auditor

Dipl.-Ing. Andreas Grießbach
Ingenieurbüro K. Langenbach Dresden GmbH

Dresden, 30.11.2017



(Andreas Grießbach)

 Ingenieurbüro
Langenbach



Haard

Bettange-sur-Mess

Dippach-Gare

Reckange-sur-Mess



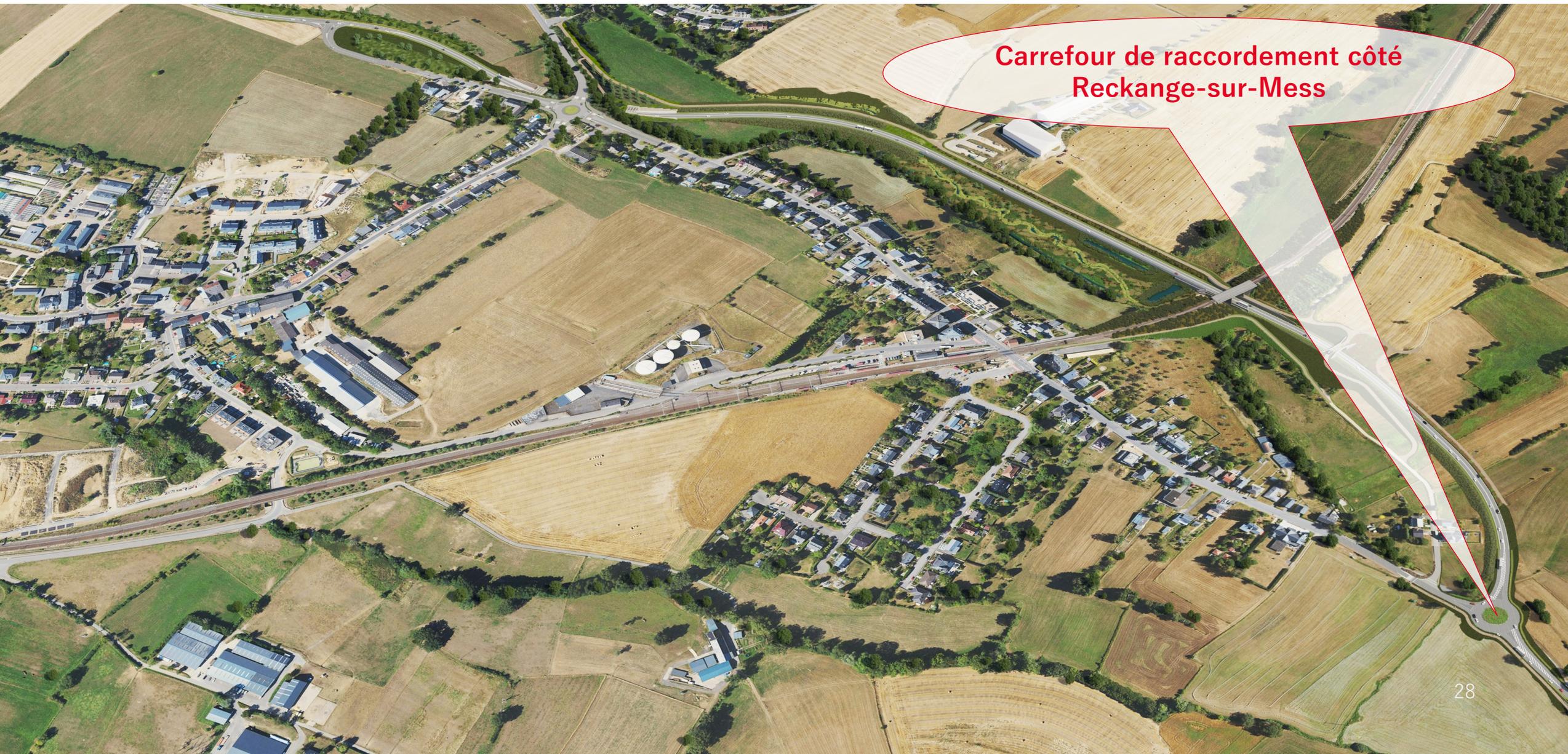
Carrefour de raccordement
côté Dippach-Schouweiler



Bettange-sur-Mess

Haard

Carrefour de raccordement côté
Dippach-Schouweiler



**Carrefour de raccordement côté
Reckange-sur-Mess**





Carrefour N13/CR103

Description du projet



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Bettange-sur-Mess

Haard

Carrefour N13/CR103

Présentation des ouvrages d'art

**Tranchée
Couverte**

**Passage supérieur
ferroviaire - existant**

**Passage
supérieur**

**Passerelle pour la
mobilité douce**

Tranchée Couverte

- **Caractéristiques de l'ouvrage:**
 - Tranchée couverte de 125m de long
 - 2 trémies d'accès de 50m de long
 - Longueur totale de l'ouvrage $125\text{m} + 2 \times 50\text{m} = 225\text{m}$
 - Gabarit libre 11,75m x 5,30m (LxH)
 - Ouvrage entièrement dans la nappe phréatique
 - Tranchée couverte réalisée en taupe
 - Dalle de couverture repose sur deux rideaux de pieux forés en béton armé diamètre 90cm





Tranchée Couverte



Passage supérieur

- **Caractéristiques de l'ouvrage**
 - Ouvrage de type portique en béton armé
 - Gabarit libre 15,75m x 5,50m (LxH)



Passerelle pour mobilité douce

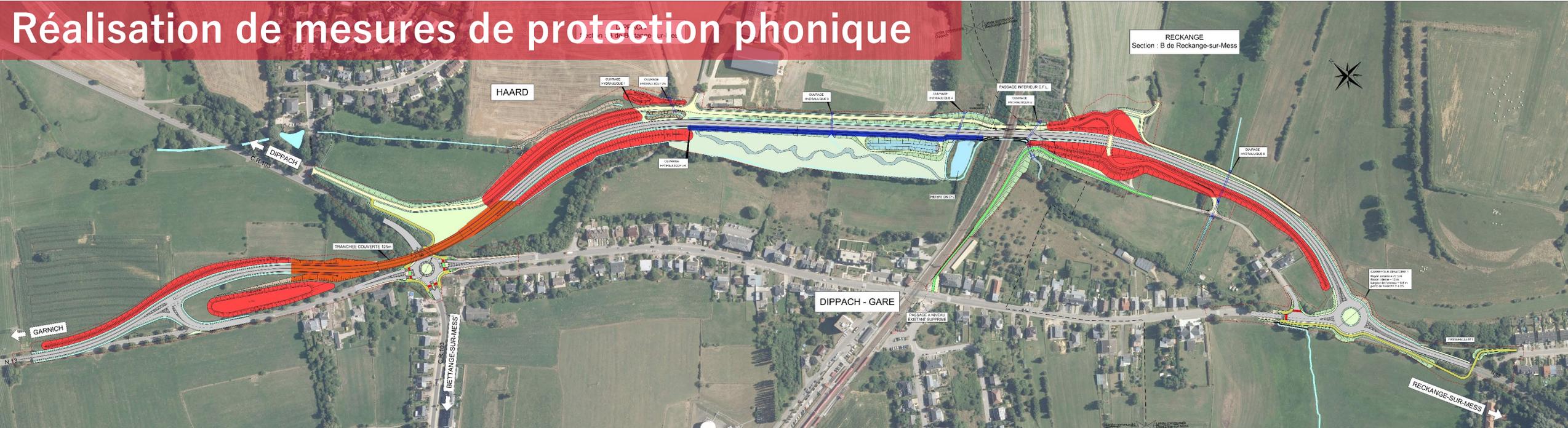
■ Caractéristiques de l'ouvrage

- Largeur carrossable 3,0m
- Longueur de l'ouvrage 85m
- Gabarit libre sous OA 5,10m

- Ouvrage à 5 travées
(22m+22m+8m+8m+25m)
- Ouvrage métallique avec dalle
de roulement en béton armé
- Ouvrage avec rampes d'accès
aux deux extrémités

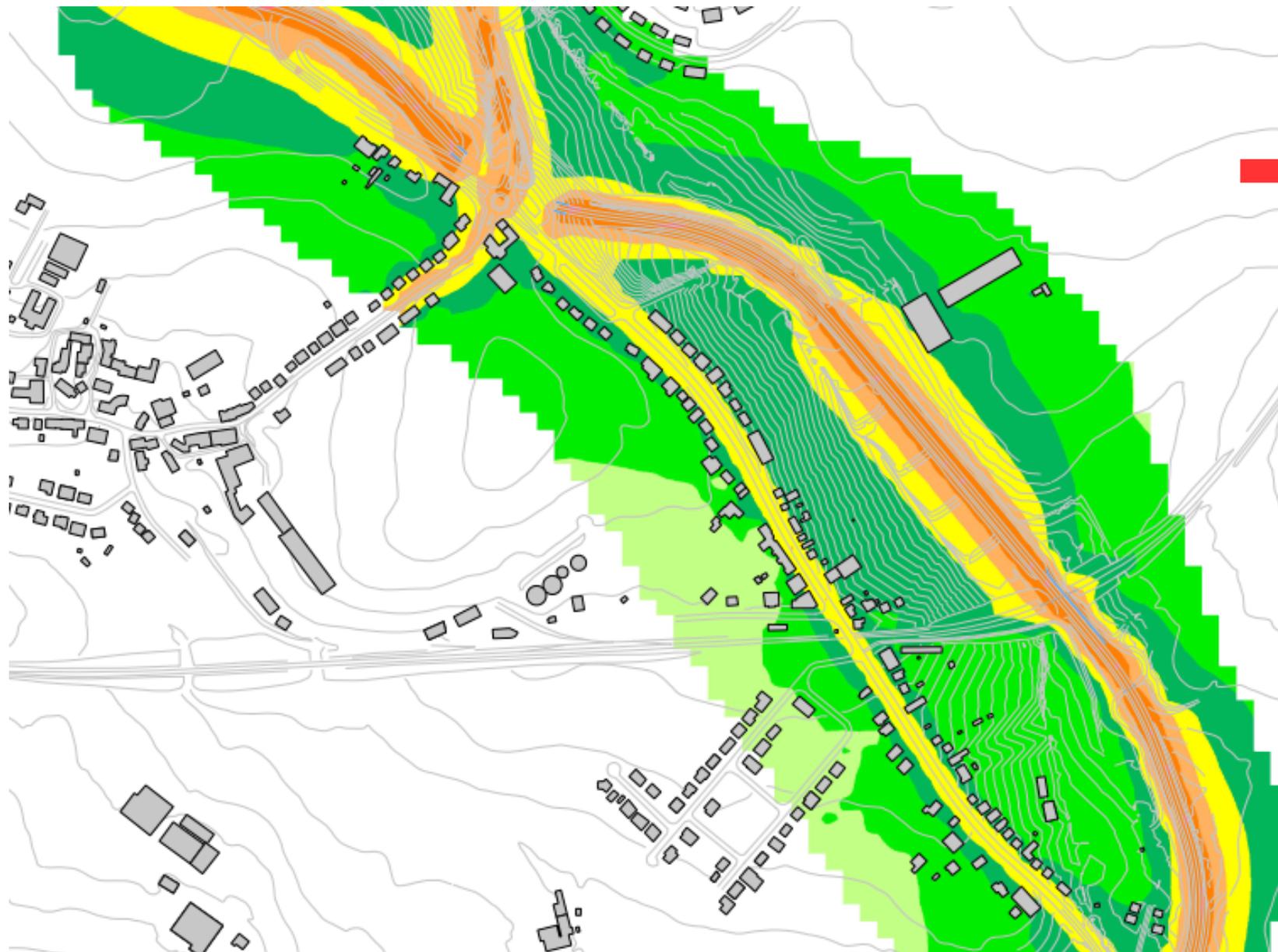


Réalisation de mesures de protection phonique



- A hauteur de Bettange-sur-Mess et de la cité Haard :
 - **Modelés de terrain et digues** de chaque côté de la route projetée
 - Route intégrée en **tranchée couverte** respectivement située en déblai (**trémies**)
- Section centrale le long de la Moulterbaach : **écran antibruit** du côté de l'agglomération
- A hauteur de Reckange : **digue antibruit** du côté de l'agglomération

Description du projet



Verkehrslärmschutzverordnung - 16. BImSchV		
dB(A)		
Tag	Nacht	
57	47	1. Hôpitaux, Ecoles, Maisons de cures et Séniories
59	49	2. zones résidentielles pures et générales, petites agglomérations
64	54	3. Zones centre ville, zones villageoises et mixtes
69	59	4. Zones d'activités

Légende

- < 35
- 35 - 40
- 40 - 45
- 45 - 50
- 50 - 55
- 55 - 60
- 60 - 65
- 65 - 70
- 70 - 75
- 75 - 80
- > 80 dB(A)

 Administration des
PONTS et CHAUSSÉES

Contournement de Dippach-Gare

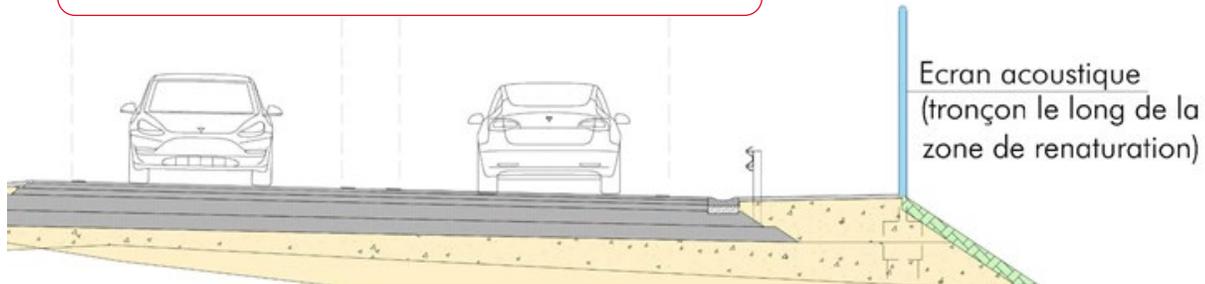
Etude des incidences acoustiques
de la réalisation du contournement

Carte LNacht à 4mH

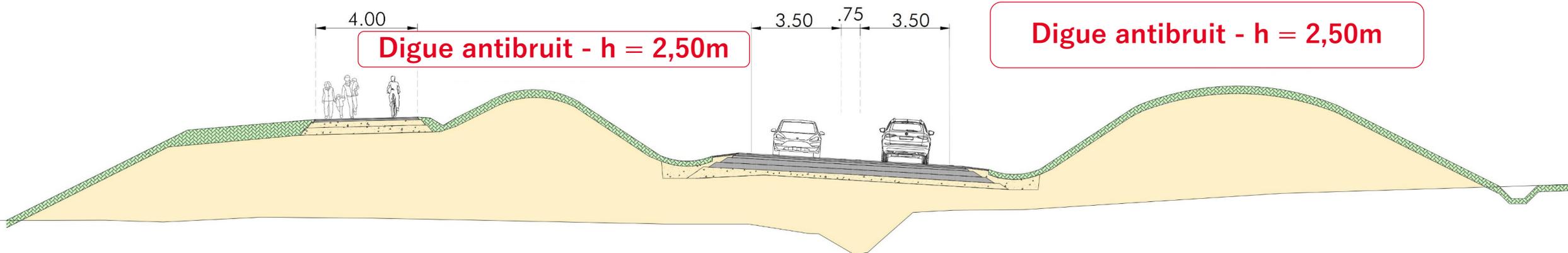
Situation projetée

N° Plan : 05	Dessinateur : DM
Date : 15/06/2021	Dossier : LU0344
Echelle : 0 100 200 m	

Écran antibruit - h = 2,50m



Digue antibruit - h = 2,50m

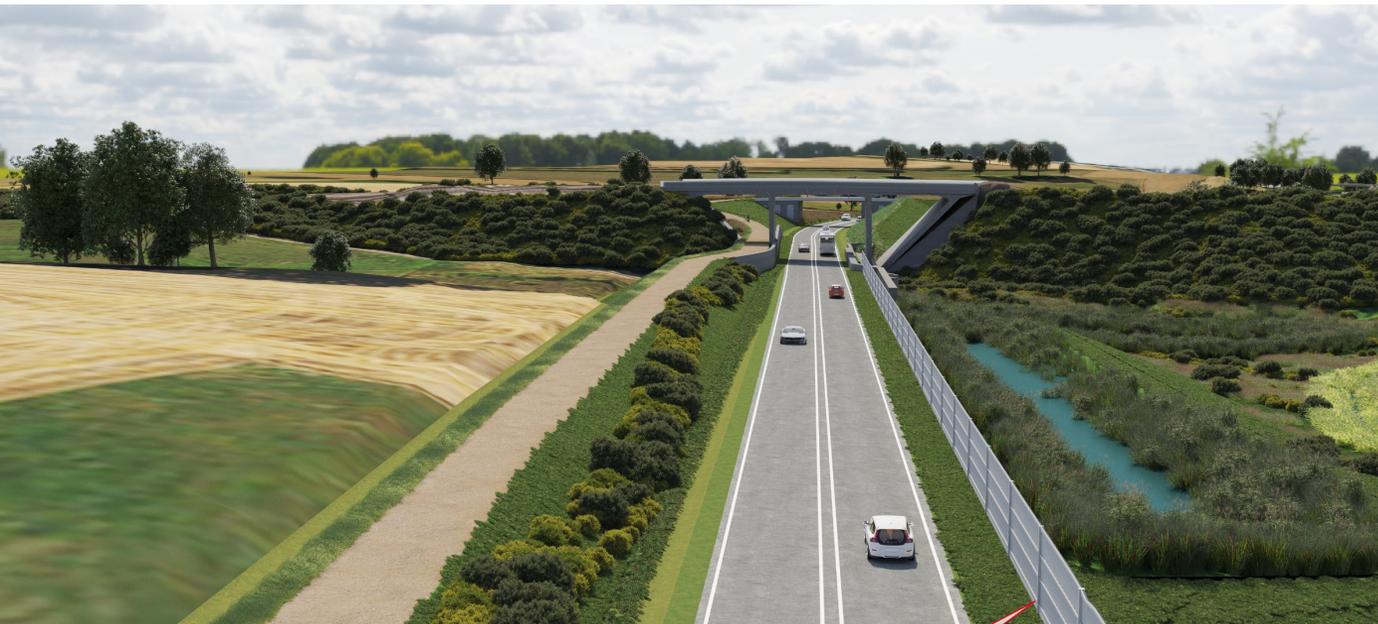


Digue antibruit - h = 2,50m

Description du projet



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

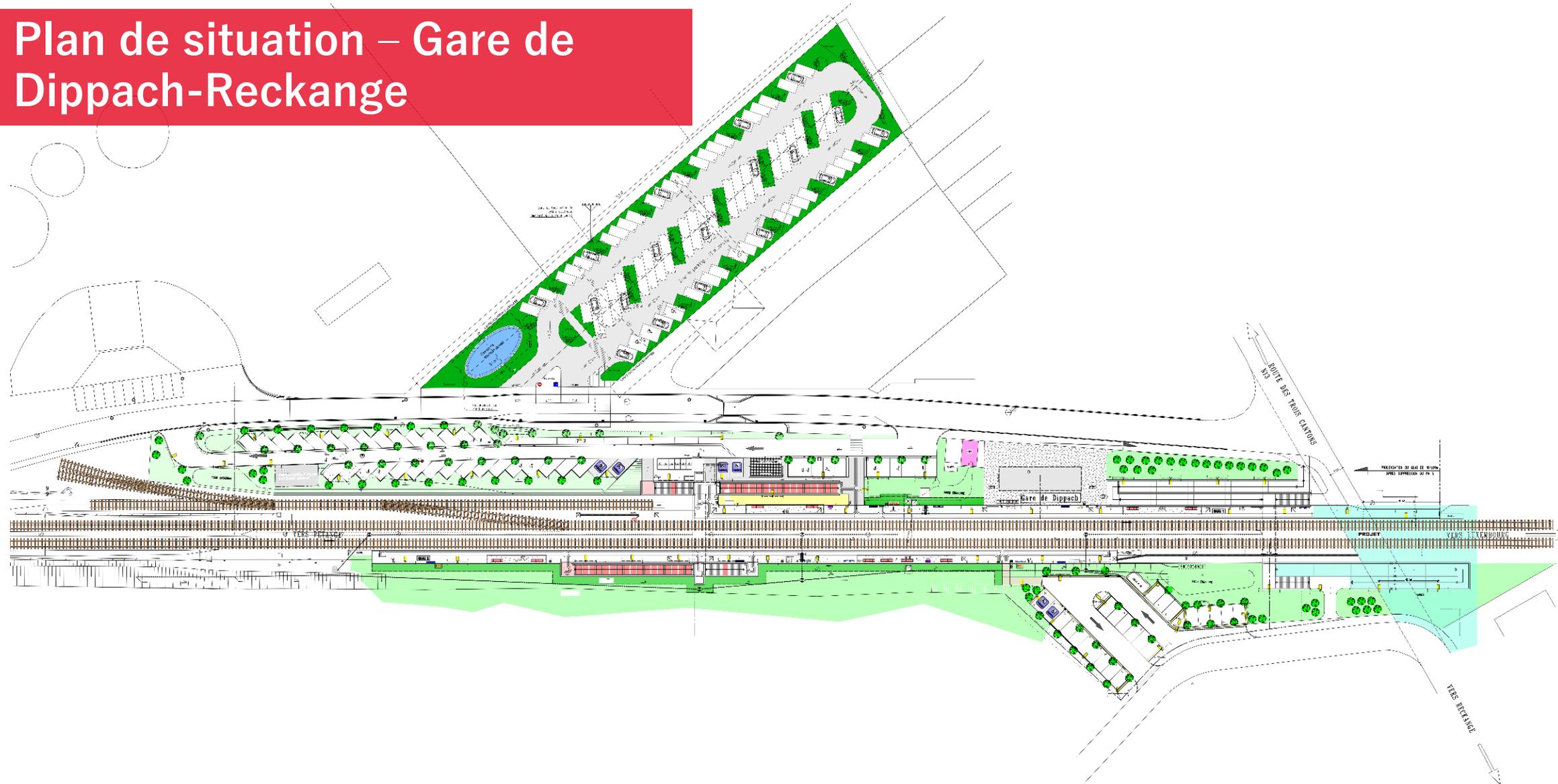


Digue antibruit

Écran antibruit



Plan de situation – Gare de Dippach-Reckange



Description du projet

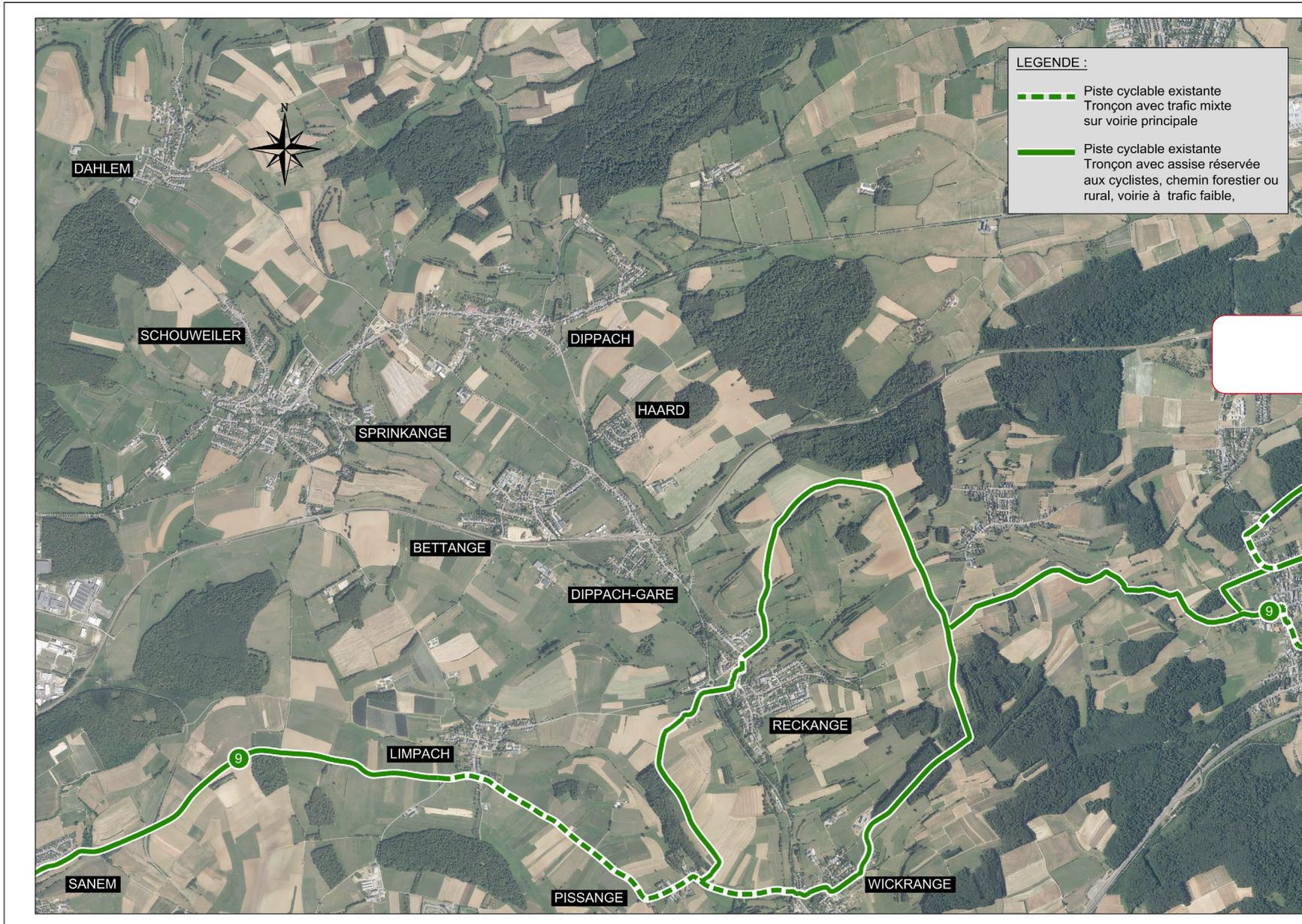


Partie	<u>Libellé</u>	<u>Montant Hors T.V.A.</u>
Partie 1 :	<u>Voirie et Infrastructures</u>	
		9.164.115,50 €
Partie 2 :	<u>Ouvrages d'art</u>	
	1 Tranchée couverte 125m	
		6.052.684,00 €
	2 Ouvrages Ovoides	
		346.495,50 €
	3 Ecrans acoustiques	
		679.830,00 €
	4 Canal sous voies ferrées	
		186.466,00 €
	5 Passage supérieur PK2530	
		361.928,70 €
	6 Passerelle pour la mobilité douce RN13	
		717.540,50 €
TOTAL HTVA		17.509.060,20 €
TVA (17%)		2.976.540,23 €
TOTAL TTC		20.485.600,43 €



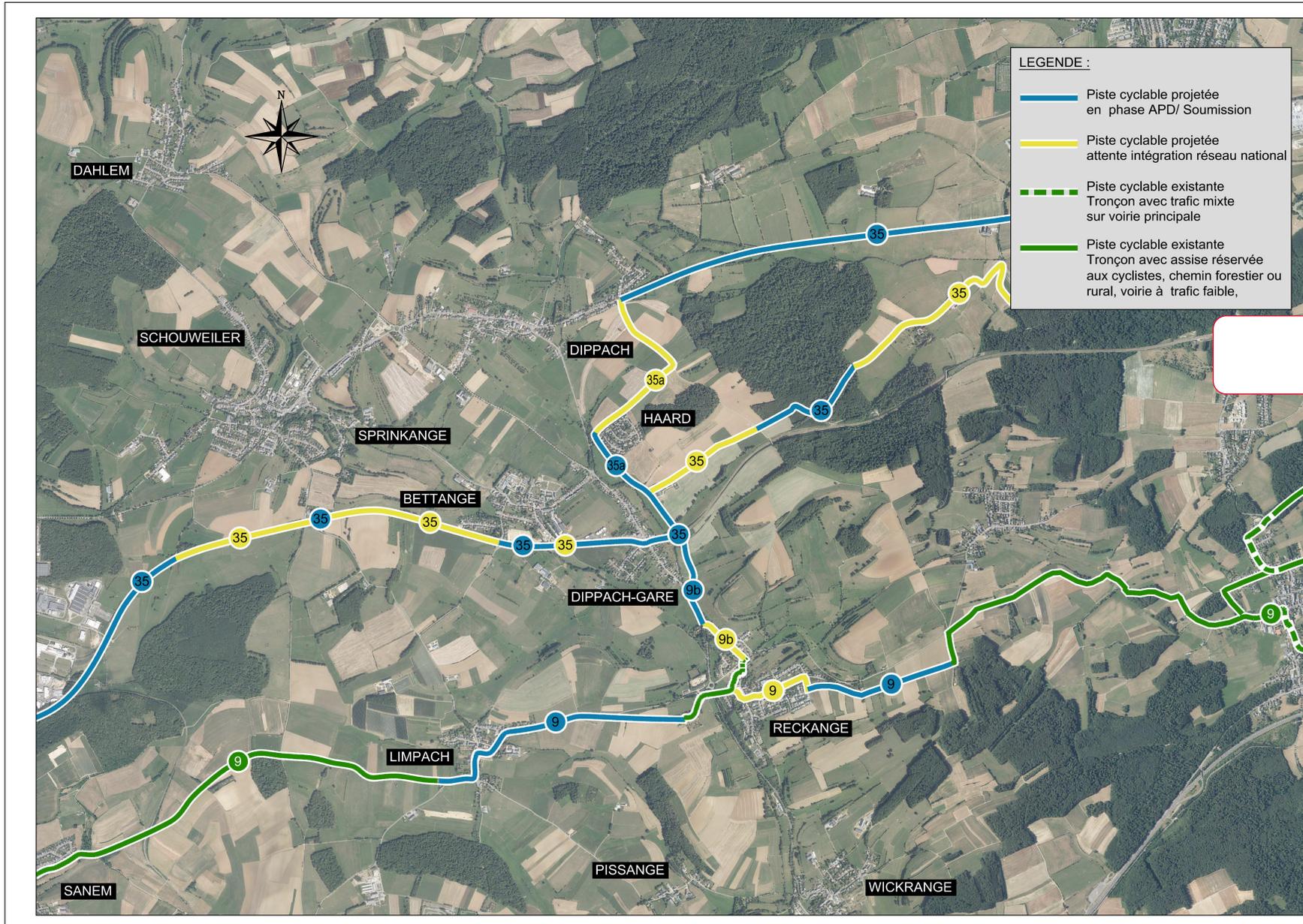
1. Situation existante
2. Historique du projet
3. Description du projet
4. **Intégration des modes de déplacement doux**
5. Apaisement de la traversée de Dippach-Gare (actuelle N13)
6. Autorisations
7. Etude d'impact environnementale (EIE)
8. Etat d'avancement actuel
9. Planning

Intégration des modes de déplacement doux



Piste cyclable existante

Intégration des modes de déplacement doux





PC 35 :

itinéraire cyclable entre Bascharage et Mamer desservant Bascharage/Sanem-Gare, Z.A.E. Robert Steichen, Schouweiler-Gare, Dippach-Gare, Bertrange et les lycées de Mamer.
Connexion via la PC35b vers Luxembourg-Ville

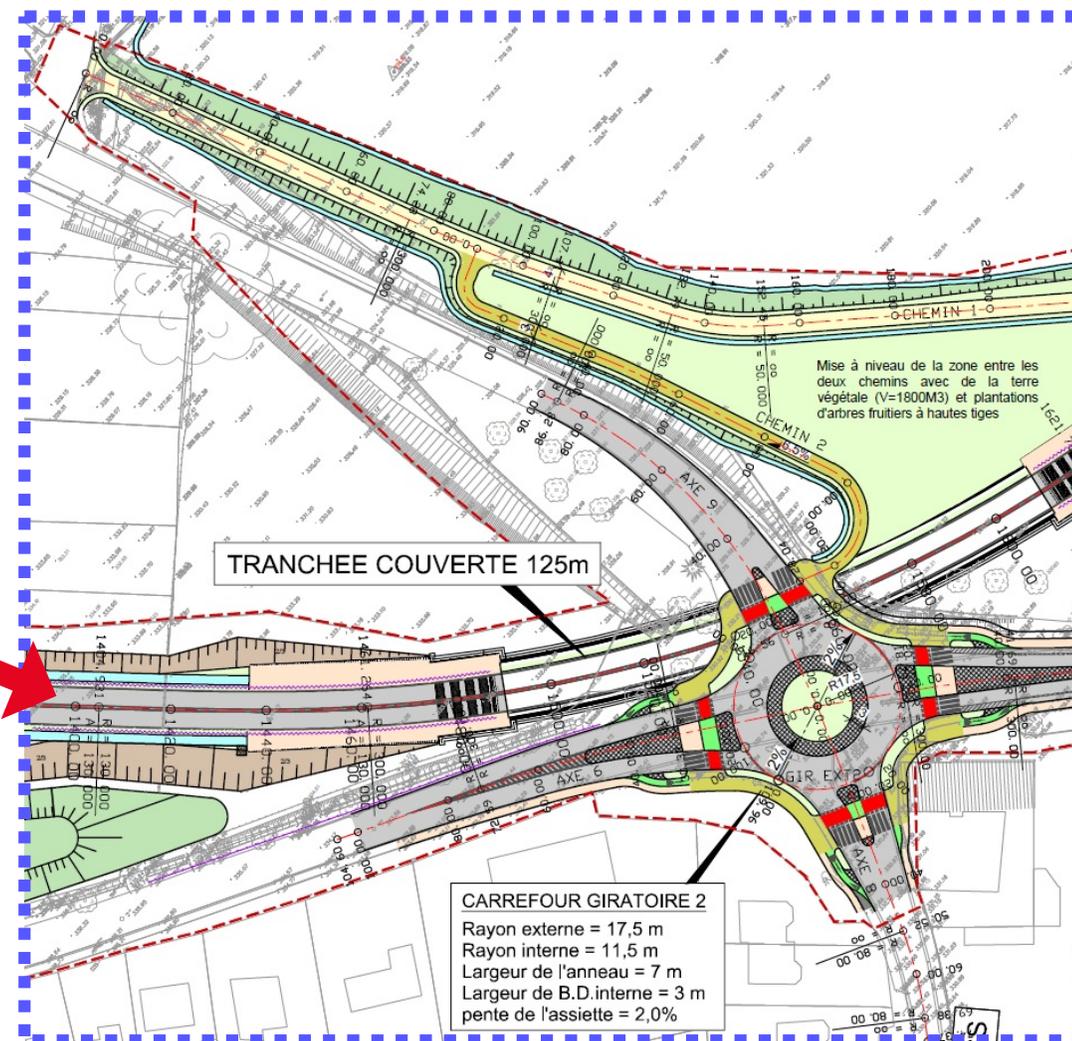
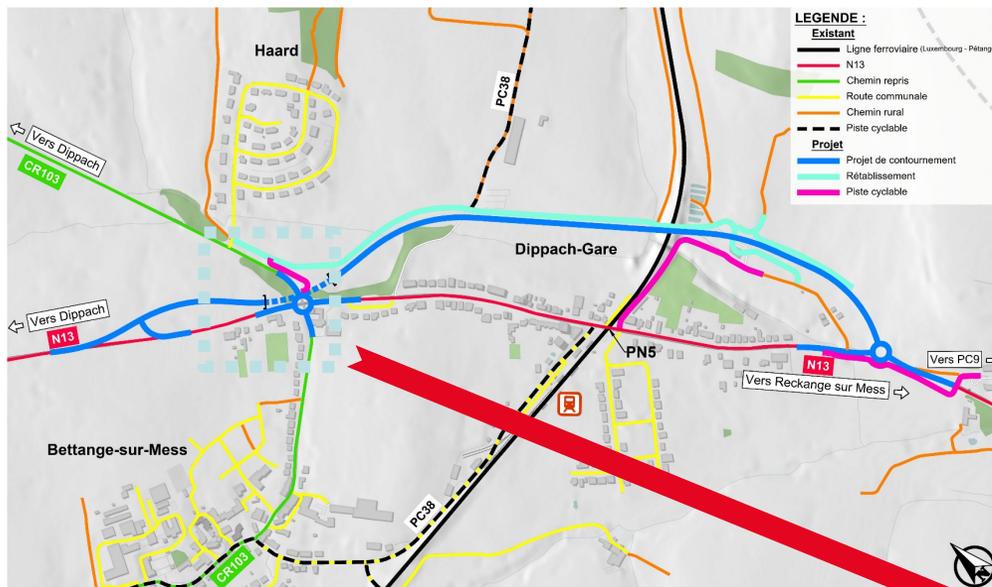
Itinéraires projetés dans la zone :

- Le long des chemins existants entre Grevelsbarriere et Dippach-Gare, en site propre, qui sera complété par une liaison en site propre le long de la N5
- Liaison entre Dippach-Gare et Dippach en site propre

Fonction dans le réseau :

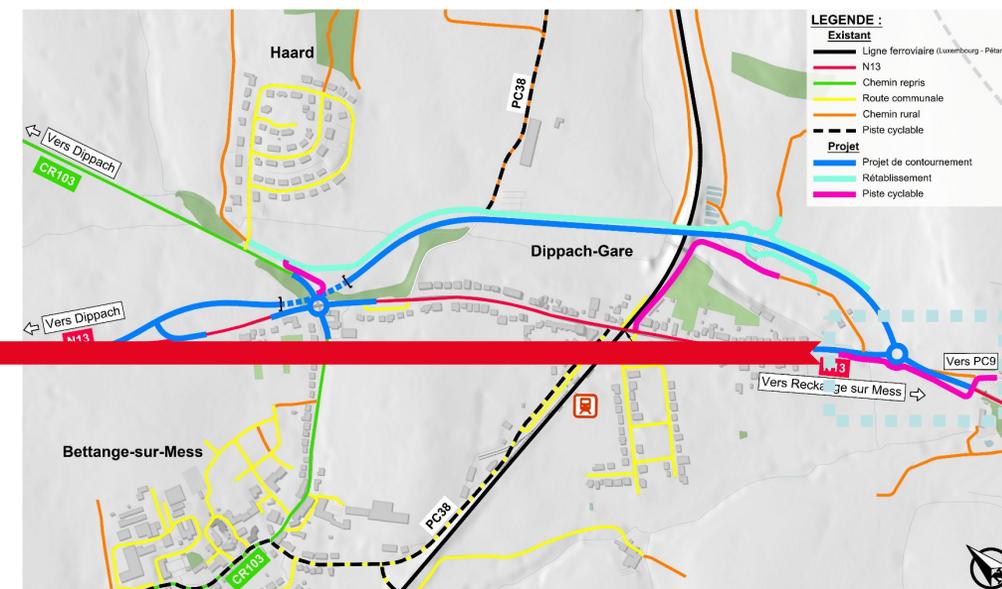
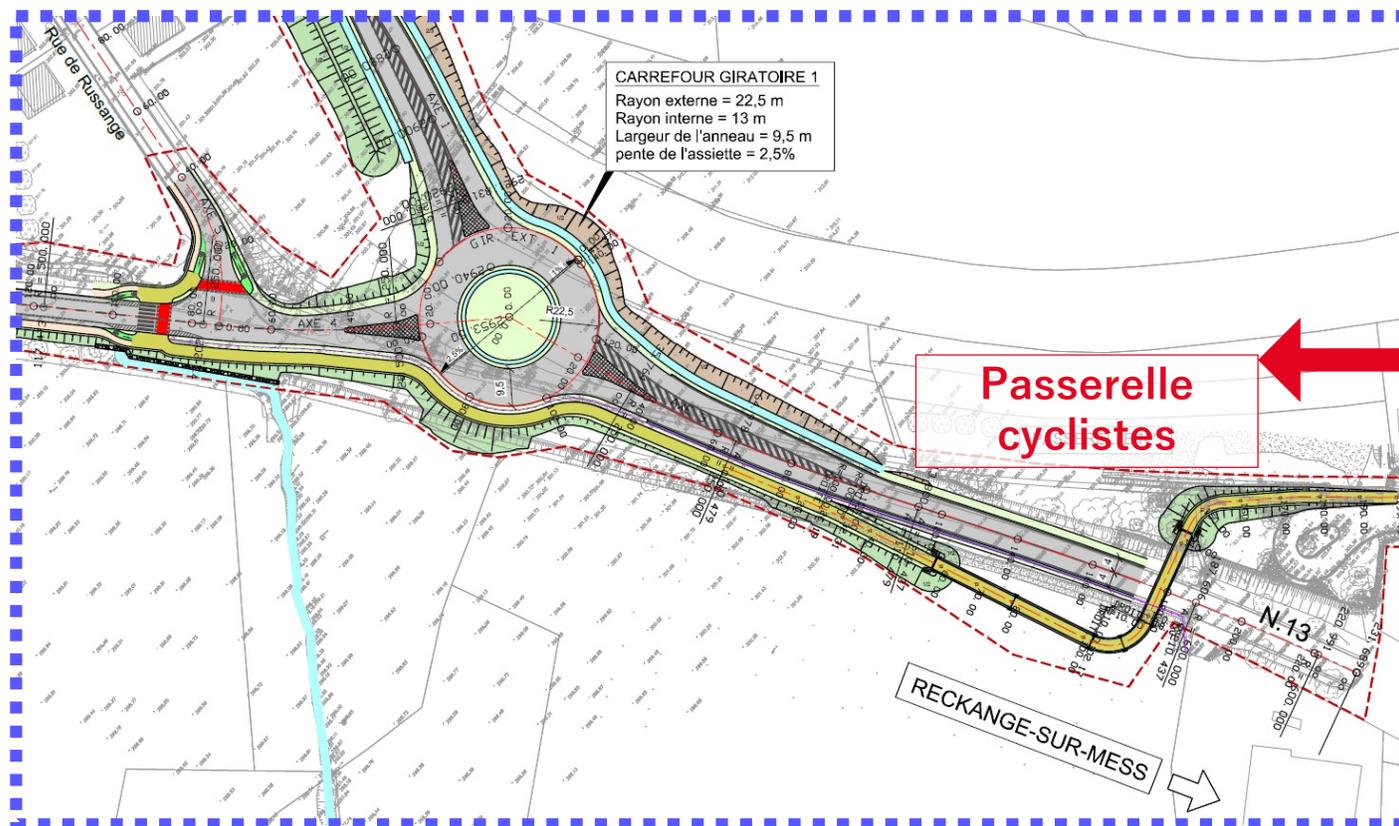
- Desserte directe entre l'ouest de Luxembourg-Ville, les communes le long de la N5, Bertrange et les lycées de Mamer
- Piste comblant l'absence d'itinéraire cyclable sur cet axe
- Liaison avec les pistes régionales qui desservent les localités du secteur

Infrastructures cyclables réalisées dans le cadre du projet de contournement :

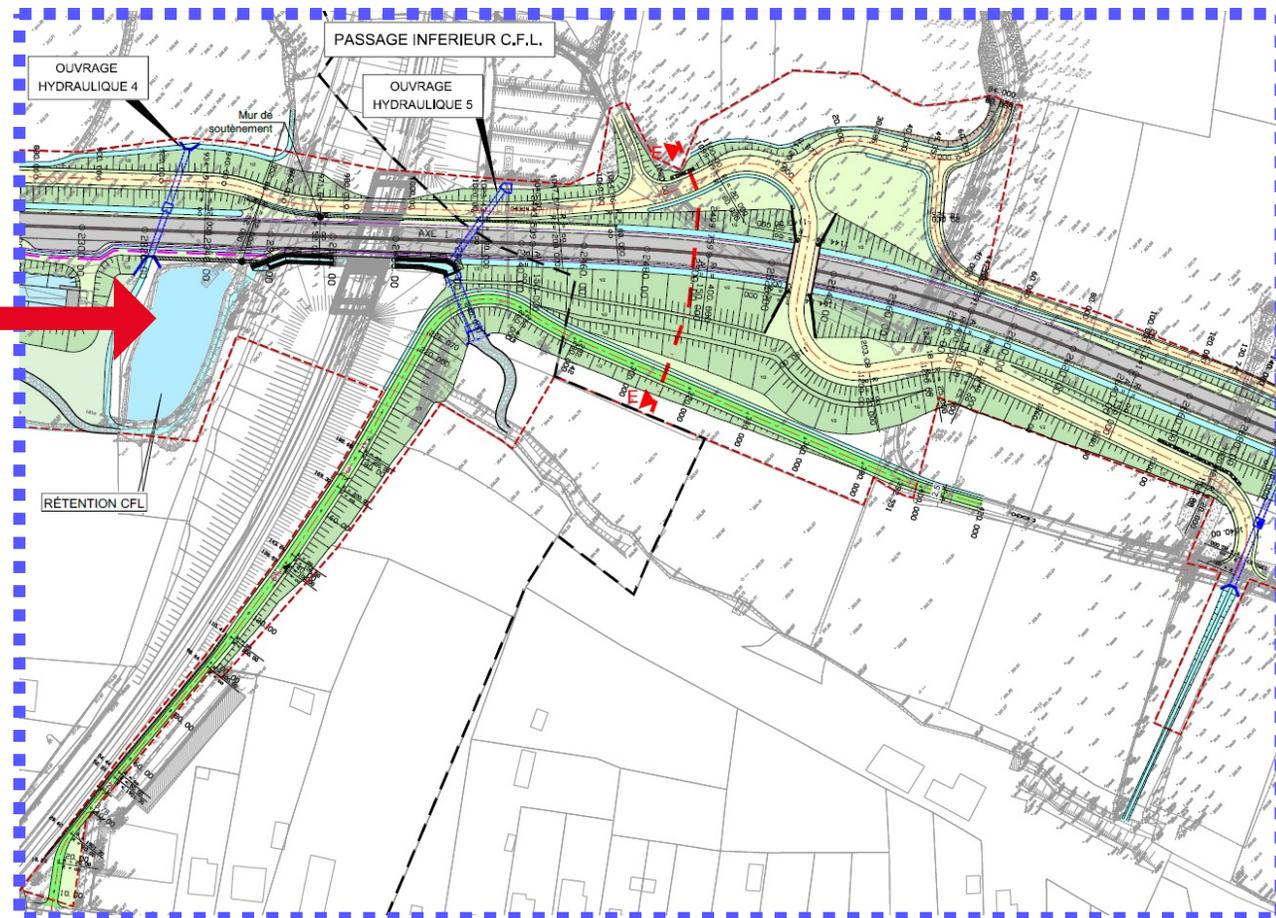




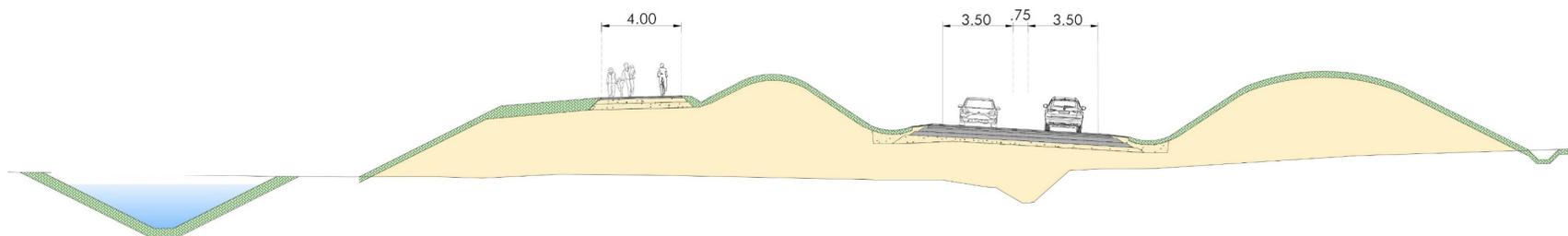
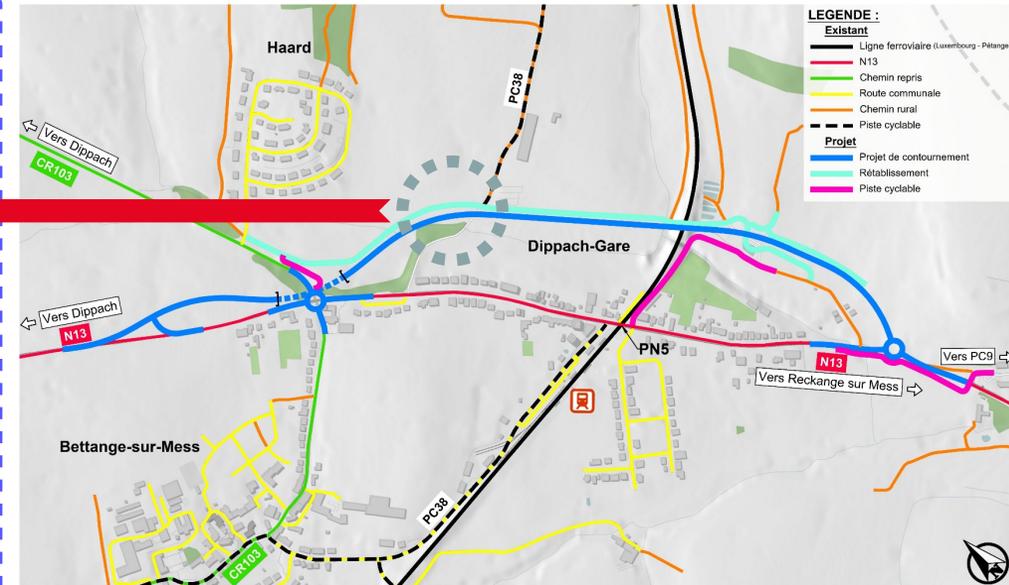
Infrastructures cyclables réalisées dans le cadre du projet de contournement :



Infrastructures cyclables réalisées dans le cadre du projet de contournement :



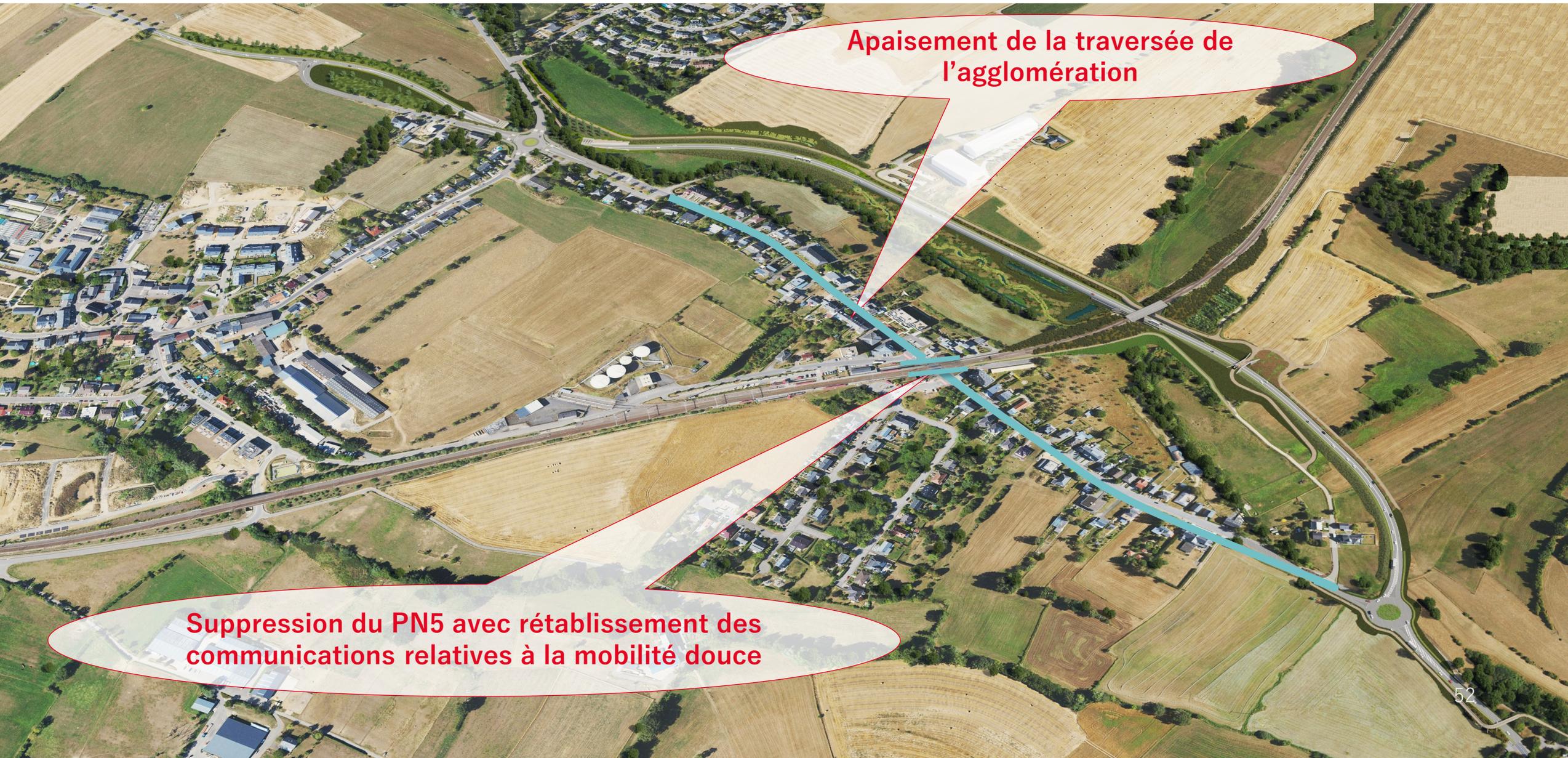
Infrastructures cyclables réalisées dans le cadre du projet de contournement :





1. Situation existante
2. Historique du projet
3. Description du projet
4. Intégration des modes de déplacement doux
5. **Apaisement de la traversée de Dippach-Gare (actuelle N13)**
6. Autorisations
7. Etude d'impact environnementale (EIE)
8. Etat d'avancement actuel
9. Planning

Apaisement de la traversée de Dippach-Gare (actuelle N13)



Apaisement de la traversée de
l'agglomération

Suppression du PN5 avec rétablissement des
communications relatives à la mobilité douce

Apaisement de la traversée de Dippach-Gare (actuelle N13)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Exemple de réaménagement de traversée d'agglomération avec mesures d'apaisement: Hobscheid

Exemple de réaménagement de traversée d'agglomération avec mesures d'apaisement: Hobscheid





1. Situation existante
2. Historique du projet
3. Description du projet
4. Intégration des modes de déplacement doux
5. Apaisement de la traversée de Dippach-Gare (actuelle N13)
6. **Autorisations**
7. Etude d'impact environnementale (EIE)
8. Etat d'avancement actuel
9. Planning

Autorisation de construire / Commune de Dippach :

Demande d'autorisation de construire :	26.07.2018
Autorisation de construire :	20.09.2018
Prorogations :	2019/2020
Demande d'une nouvelle autorisation de construire :	02.09.2021

Autorisation de construire / Commune de Reckange :

Demande d'autorisation de construire :	10.09.2019
Autorisation de construire :	16.09.2019
Demande d'une prorogation :	26.08.2020
Demande d'une nouvelle autorisation de construire :	02.09.2021

Autorisations environnementales:

Administration de la gestion de l'eau :	2011/2016; (N.d) 26.07.2018
Administration de la nature et des forêts :	2010/2012/2014/2016; (N.d) 26.07.2018

Puisque le projet touche à une zone du réseau Natura 2000 à savoir la zone « Oiseaux » LU0002017 Région du Lias moyen désignée par RGD du 4 janvier 2016:





Loi du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement

Art. 3.

L'évaluation des incidences sur l'environnement identifie, décrit et évalue de manière appropriée[···] les incidences notables directes et indirectes d'un projet sur les facteurs suivants :

- 1. la population et la santé humaine*
- 2. la biodiversité*
- 3. les terres, le sol, l'eau, l'air et le climat*
- 4. les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage*
- 5. l'interaction entre ces facteurs*



Loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

Art. 32. Évaluation des incidences de plan ou projet

(1) [...] tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion d'une zone Natura 2000 mais susceptible d'affecter cette zone de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation des incidences sur cette zone eu égard aux objectifs de conservation de cette zone.



1. Situation existante
2. Historique du projet
3. Description du projet
4. Intégration des modes de déplacement doux
5. Apaisement de la traversée de Dippach-Gare (actuelle N13)
6. Autorisations
7. **Etude d'impact environnementale (EIE)**
8. Etat d'avancement actuel
9. Planning



Etapes de l'EIE *

Art. 4&5:	Vérification préliminaire (« Scoping »)	04.2020 – 08.2020
Art. 6:	Inventaires de terrain et élaboration de l'EIE	03.2020 – 12.2020
Art. 7:	Avis du MECDD et des autres instances compétentes	03.2021
Art. 6:	Intégration des avis dans l'EIE	04.2021 – 08.2021
Art. 7:	Remise du dossier EIE à l'autorité compétente	09.2021
Art. 8:	Présentation du projet et des résultats de l'EIE	09.2021
Art. 8:	Consultation du publique du dossier	~ 11.2021 – 12.2021
Art. 10:	Conclusion motivée et décision du Gouvernement en conseil	~03.2022

Arrêté ministériel

* Cette procédure couvre également les autorisations de protection de la nature – gestion de l'eau – établissements classés/commodo



Etudes spécifiques dans le cadre de l'EIE

Etude qualité de l'air : Müller-BBM

Etude acoustique : ATECH

Inventaires avifaune « Vogelarten » : ECO-RAT

Inventaires chauves-souris : ProChirop

Inventaires autres groupes faunistiques : EFOR-ERSA

Bilan Eco-points : TR-Engineering

Mesures CEF : TR-Engineering, SICONA Ouest

Analyses « Mülldeponie Moultert » : EUROFINS

Inventaires avifaune: Milvus GmbH



Santé humaine : Pollution de l'air

- Un dépassement des valeurs limites concernant le dioxyde d'azote NO₂ (40 µg/m³) ou les particules fines PM₁₀ (40 µg/m³) n'est pas à attendre, ni dans la situation actuelle, ni après la mise en service du contournement routier

Santé humaine : Bruit

- En situation actuelle, les valeurs limites sont légèrement dépassées en quelques points
- En situation projetée, le nombre de dépassements tombe presque à zéro mais avec augmentation partielle des niveaux de bruit projetés par rapport à la situation actuelle
- Pour la majorité des bâtiments, le projet du contournement aura un impact positif, voire très positif



Récréation :

- Des zones utilisées actuellement à des fins récréatives seront détériorées par la fragmentation du paysage, les impacts visuels de la route et de ses ouvrages et talus et le bruit

Biens matériels et patrimoine :

- Impacts (potentiels) sur les différents réseaux (gaz naturel, électricité, communication, eaux)
- Etudes archéologiques spécifiques nécessaires avant le début du chantier : sondages et fouilles archéologiques réalisés/à réaliser en 2021

Paysage :

- Effets négatifs par la perte de structures naturelles, la fragmentation et l'augmentation du bruit et de la lumière surtout sentis au niveau local

Faune (1/2):

- **Papillons** : 22 espèces de papillons diurnes protégés au niveau national dont une espèce protégée au niveau européen (cuivré des marais, Großer Feuerfalter).
- **Amphibiens** : 4 espèces protégés au niveau national
- **Reptiles** : 2 espèces protégées au niveau national dont une protégée au niveau européen (lézard des murailles, Mauereidechse).





Faune (2/2):

- **Oiseaux** : 42 espèces avec des preuves ou des indices concrets de nidification
- **Chauves-souris** : Présence de quatre espèces et de trois groupes d'espèces supplémentaires qui ne peuvent pas être différenciées davantage sur le plan acoustique
- **Conséquences** : Nécessité de réduire et/ou de compenser les effets négatifs par des mesures d'atténuation et/ou de compensation anticipées (Mesures dites « CEF »)



Flore et biotopes protégés au niveau national :

- Plusieurs biotopes protégés concernés directement par le projet routier qui seront détériorés ou détruits du moins partiellement : sources, plan et cours d'eau, friches humides, prairie maigre de fauche, prairie humide du Calthion, haies et arbres
- **Conséquences** : Nécessité de mesures de compensation





Zone protégée :

- Le projet de contournement traverse la zone « Oiseaux » LU0002017 Région du Lias moyen
- Zone protégée au niveau européen: réseau NATURA 2000
- 11 des espèces d'oiseaux inventoriées sont des objectifs de conservation de la zone protégée.
- Impacts du projet sur les espèces cibles et leurs habitats, tant en phase chantier qu'en phase exploitation.
- En raison de la situation périphérique par rapport à la zone Oiseaux et à cause de la proximité directe des zones urbanisées, des routes et de la voie ferrée existantes, ces impacts ne seront pas significatifs pour les populations locales dans le contexte de la zone Natura 2000.



Terre, sol et eaux :

- Risque de pollution (sol et eaux) surtout en phase chantier.
- Mouvement important de masses.
- Imperméabilisation et compactage du sol.
- Impacts sur le cours d'eau Moulterbaach.
- Impact sur un site repris au cadastre des sites potentiellement contaminés: Mülldeponie Moultert. Analyse détaillée réalisée en 2021.



Climat :

- Répercussions négatives sur le microclimat sur toute la longueur du tracé.
- Les effets sur le changement climatique dépendront de l'évolution du trafic et du parc automobile
- La fluidité plus importante du trafic contribuera à réduire les émissions par rapport à la situation actuelle

Agriculture :

- Perte de surfaces agricoles de quelque 10 ha pour le projet et de surfaces supplémentaires pour une partie des mesures compensatoires.

Sylviculture :

- Aucun effet du projet sur la sylviculture

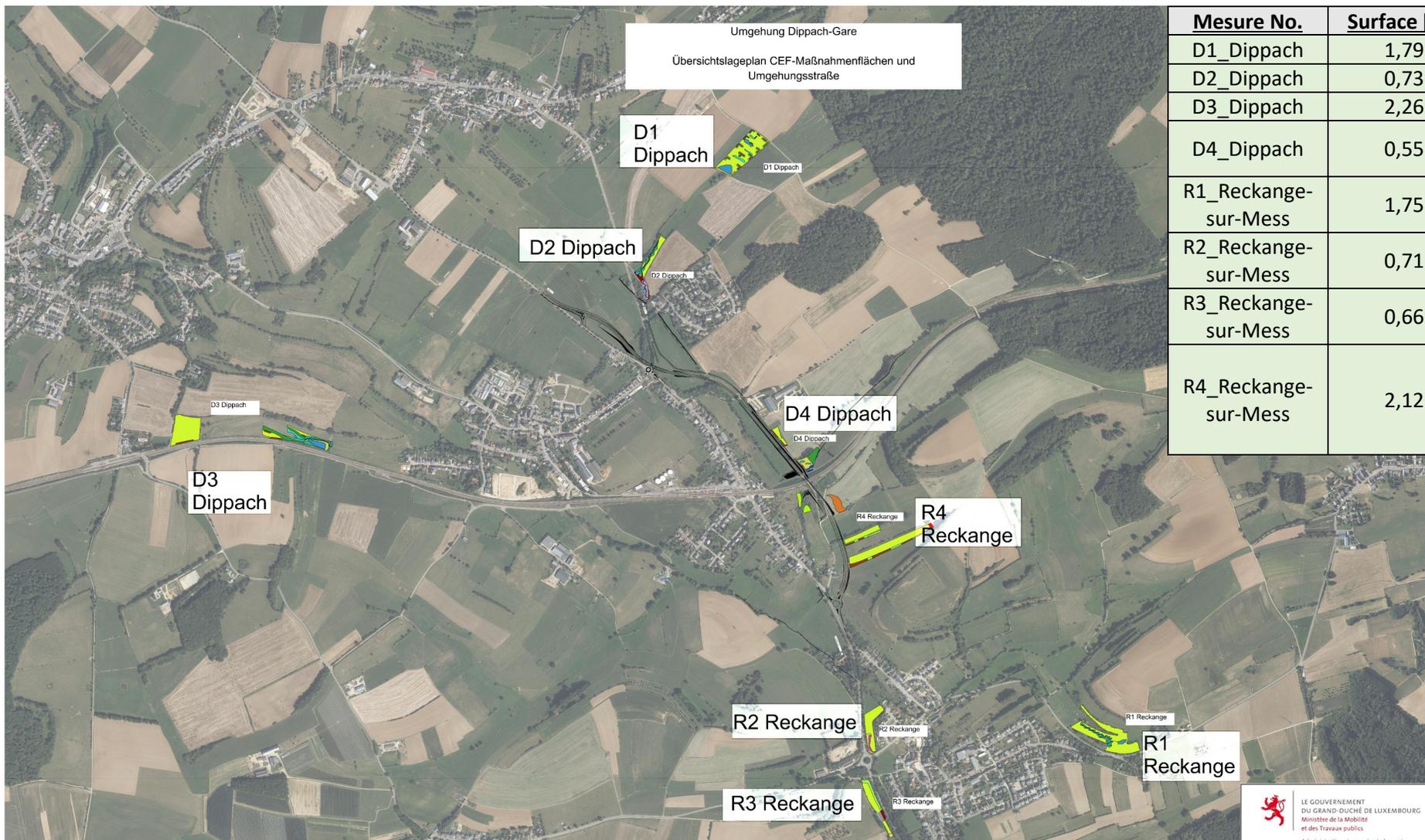


Mesures de réduction, d'atténuation et de compensation :

- Mesures adaptées pour limiter la pollution du sol et de l'eau en phase chantier et en phase exploitation
- Décompactage du sol sur les aires de chantier; le cas échéant, réinstallation des infrastructures agricoles
- Mesures d'intégration paysagère par conception adaptée des talus et réalisation de plantations d'arbres et de haies
- Réduction et/ou compensation des effets négatifs sur la faune par des mesures d'atténuation et/ou de compensation anticipées (10,58 ha)
- Compensation des biotopes protégés détériorés ou détruits (3,04 ha)
- Séparation des terres excavées du site « Mülldeponie Moultert » des déchets ménagers qui y ont été localisés et transfert des déchets sur une décharge appropriée
- Création de bassins de rétention et renaturation de la Moulterbaach
- Mesures en relation avec le patrimoine à détailler le cas échéant après finalisation des études archéologiques spécifiques en cours



Réalisation de mesures CEF (mesures de protection des espèces protégés) :



Mesure No.	Surface [ha]	Parcelle	Propriétaire
D1_Dippach	1,79	894/1449	Dippach commune
D2_Dippach	0,73	875/336; 815	Dippach commune
D3_Dippach	2,26	1939/2768	Etat Luxembourg
D4_Dippach	0,55	1011; 1017/1837; 1106/2312	Etat Luxembourg
R1_Reckange-sur-Mess	1,75	1404; 1406/6408; 1411/6595	Reckange-sur-Mess commune
R2_Reckange-sur-Mess	0,71	340/5589; 332/5592	Etat Luxembourg
R3_Reckange-sur-Mess	0,66	666/6003	Etat Luxembourg
R4_Reckange-sur-Mess	2,12	998/2290; 998/2291; 3/3316 140; 220/348; 217; 216; 215/983	Etat Luxembourg

Etat Luxembourg: 6,30 ha
Dippach commune: 2,53 ha
Reckange-sur-Mess: 1,75 ha

Dans la somme: **10,58 ha**



1. Situation existante
2. Historique du projet
3. Description du projet
4. Intégration des modes de déplacement doux
5. Apaisement de la traversée de Dippach-Gare (actuelle N13)
6. Autorisations
7. Etude d'impact environnementale (EIE)
8. **Etat d'avancement actuel**
9. Planning



Autorisation de construire / Commune de Dippach :

Demande d'une nouvelle autorisation de construire : 09.2021

Autorisation de construire / Commune de Reckange :

Demande d'une nouvelle autorisation de construire : 09.2021

Biens matériels et patrimoine :

Sondages et fouilles archéologiques réalisés/à réaliser en 2021

Etapes EIE

Remise du dossier EIE à l'autorité compétente	(09.2021)
Présentation du projet et des résultats de l'EIE	(09.2021)
Information et consultation du publique	~ (11.2021 – 12.2021)
Conclusion motivée et décision du Gouvernement en conseil	~(03.2022)



Sondages et fouilles archéologiques :

Demande d'autorisation pour la réalisation des sondages et des fouilles archéologiques :
28.09.2020

Autorisation pour la réalisation des sondages et des fouilles archéologiques : 22.02.2021

Mesures CEF :

Demande d'autorisation pour la réalisation de mesures d'atténuation anticipées
(mesures CEF) : 29.01.2021

Autorisation pour la réalisation de mesures CEF : 22.02.2021

Administration de la gestion de l'eau :

Un complément a été envoyé en août 2021



1. Situation existante
2. Historique du projet
3. Description du projet
4. Intégration des modes de déplacement doux
5. Apaisement de la traversée de Dippach-Gare (actuelle N13)
6. Autorisations
7. Etude d'impact environnementale (EIE)
8. Etat d'avancement actuel
9. **Planning**



Téléchargement
du dossier sur
www.transports.lu